Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1973)

**Heft:** 224

Artikel: Un test important en Belgique : pour que les travailleurs étrangers ne

soient plus des parias de la vie politique

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1027636

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## DOSSIER DE L'EDITORIAL (suite)

cours de ce degré que sont introduits divers modes de différenciation, donc de groupement (classes hétérogènes, différenciation interne, classes à niveaux, options, cours d'appui, cours de rattrapage). La majorité des enseignements se donnent encore en classes hétérogènes et les niveaux (puis aptitudes) sont introduits pour les mathématiques et la langue maternelle. Le nombre d'options aug-

# EPANOUISSEMENT OU DOCILE RENTABILITÉ?

Epanouir la personnalité et former le caractère en développant la réflexion critique et l'imagination, tel se voulait le souci des responsables des réformes scolaires. Etonnant dès lors de constater les positions secondaires et fragiles qu'occupent l'histoire et la philosophie. Le plan d'études prévoit en effet que l'enseignement obligatoire de l'histoire cesse pendant les deux dernières années pour devenir à option; quant à la philosophie, ce n'est que sous cette forme optionnelle qu'elle apparaît aux mêmes degrés 12 et 13 dans la même option que l'histoire, ces deux disciplines étant en concurrence, par exemple, avec l'économie d'entreprise et le droit, tellement plus rentables dans la perspective d'une entrée dans la société technocratique.

mente graduellement par rapport aux disciplines obligatoires.

Ainsi l'élève est-il guidé dans la voie qui correspond aux objectifs pédagogiques qu'il a atteints avec succès. Pour ceux qui poursuivent une formation, soit l'orientation maturité (deux ans de degré intermédiaire, deux ans de terminal) qui conduit au niveau universitaire, soit les degrés (diplôme professionnel) d'une durée de trois ans, que la Commission n'a pas étudiés, puisque tel n'était pas son mandat.

C'est au degré « maturité » que le rapport propose les bouleversements les plus radicaux. De 7 au degré intermédiaire, le nombre des disciplines de maturité obligatoires tombent en effet à 4 au degré terminal (langue maternelle, deuxième langue nationale, mathématiques, éducation physique). Ces quatre disciplines ne prennent alors que la moitié de l'horaire, l'autre est meublée par des options sous la forme d'un complément obligatoire de deux heures à l'une au moins des trois disciplines de base (sauf éducation physique) et de trois options de quatre heures chacune prises dans un choix de branches assez large.

L'examen de maturité lui-même porte sur trois disciplines seulement, dont deux seront des options (sur les trois épreuves, deux seront des travaux personnels originaux).

Ainsi espère-t-on parvenir à remplir l'objectif du degré terminal qui n'est pas de former des spécialistes (cette maturité unique devant donner accès à n'importe quelle faculté universitaire sans autre examen), mais des « personnalités qui soient dotées d'un esprit éveillé, réfléchi et critique ».

Le rapport contient encore une série de suggestions concernant l'esprit des études, la formation des maîtres, les relations humaines à l'école, l'évaluation, les bâtiments scolaires, le travail en équipe, l'assouplissement immédiat des dispositions de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité par la Confédération du 22 mai 1968, afin de permettre de multiplier les expériences actuelles, etc...

## UN TEST IMPORTANT EN BELGIQUE

# Pour que les travailleurs étrangers ne soient plus des parias de la vie politique

Le condamné perd l'exercice de ses droits civiques... La sentence qui tombe régulièrement lors de l'énoncé des jugements rendus dans nos tribunaux reste la marque de la méfiance absolue à l'égard d'un individu qui perd ainsi sa majorité politique. Or, réalise-t-on que 30 % de la population active en Suisse est réduite à ce même état de mineur de la vie politique? La situation mérite un examen urgent. A Liège, dans cette perspective, une expérience importante... que nous dédions, en vue du 1er Mai, aux membres de l'Association suisse de l'industrie du textile (voir en première page).

La plupart des pays européens industrialisés ont importé ces dernières années une main-d'œuvre originaire surtout des régions méditerranéennes. Et de nombreuses communes comptent aujourd'hui des minorités importantes, dépourvues des droits politiques élémentaires, mal intégrées à la population du pays d'accueil, marginales mais indispensables à la croissance économique.

Dans le cadre du Marché commun, des projets d'extension des droits politiques à tous les résidents sans distinction de nationalité sont à l'étude. En Suisse, dans le canton d'Uri en particulier, des thèses ont été développées qui vont dans le même sens. Une participation des étrangers à la politique communale est possible dans le canton de Neuchâtel, elle devient effective selon des modalités nouvelles dans certaines villes de Belgique.

### Suisse : de bonnes intentions

C'est à la fin du XIXe que les étrangers ont obtenu dans le canton de Neuchâtel le droit de vote sur le plan communal. Les conditions actuelles: cinq ans de résidence dans le canton, deux dans la commune. On sait qu'une extension de ce droit sur le plan cantonal a été repoussée dernièrement.

Prenons le cas de La Chaux-de-Fonds où les étrangers représentent environ 10 % de la population résidente. Mal informés, peu intéressés par la vie locale, isolés, ils ne participent guère aux

élections et votations — ils ne sont pas éligibles — et leur poids sur la géographie politique est négligeable. La propagande et les programmes des partis en temps d'élection et votations communales suffiraient à le prouver : l'électorat étranger est à peine sollicité.

La commission fédérale chargée de mettre en œuvre les motions demandant la révision de la Constitution fédérale a recueilli des propositions au sujet de la participation politique des étrangers. Du canton d'Uri notamment (DP 220): ... « Une possibilité de s'exprimer (conseil des étrangers), sans droit de décision, doit être organisée immédiatement ». Il faut préciser que cette proposition reste prudente puisqu'elle est assortie de conditions précises, « la volonté de s'établir et un séjour ininterrompu de dix ans en Suisse, de cinq ans dans le canton et de deux ans dans la commune », conditions qui réduisent singulièrement la participation éventuelle des étrangers.

#### Un conseil communal consultatif

L'élection d'un conseil communal consultatif des étrangers vient de se dérouler à Liège. Au suffrage universel, alors que la plupart des autres conseils communaux consultatifs de Belgique sont désignés d'office. Et selon les lois en vigueur pour les citoyens belges: dix-huit ans, six mois de domicile. Pour cette opération les autorités avaient voté une subvention de 1 million de francs belges: bureaux électoraux, listes et informations en plusieurs langues. La campagne a été très animée dans cette commune de 150 000 habitants où les étrangers sont environ 18 000. Participation au scrutin: près de 50 %.

Les 41 sièges du conseil communal consultatif ont été répartis entre les principales minorités, 18 pour les Italiens, 8 les Espagnols, 2 les Français, 1 les Marocains, 1 les Polonais, 1 les Turcs, etc. En ce qui concerne les 18 sièges des Italiens, 7 ont été remportés par la liste de l'Union de la gauche, 6 par la liste centriste, 1 par la liste fasciste, 4 par des indépendants.

Deux observations: les ressortissants des pays sous-développés économiquement et politiquement — des Grecs et des Turcs par exemple votaient pour la première fois — participent en masse au scrutin; ils élisent une majorité de gauche, voire révolutionnaire, en tout cas par rapport à la situation politique de leur pays d'origine. Les autorités de la commune de Liège vont mettre en place le conseil communal consultatif. C'est à ce dernier qu'il appartiendra de définir ses fonctions, ses modalités de travail.

# Peuple et population

Les étrangers représentent environ 8 % de la population active en Allemagne fédérale et en France, 6 % en Belgique, près de 30 % en Suisse, 50 % à Genève. A l'heure de l'eurodollar, de l'eurovision, des économies dont le fonctionnement et la croissance sont liés à la présence durable d'une main-d'œuvre étrangère, l'exigence de nationalité conforme pour l'exercice des droits politiques dans une démocratie est remise en question par les faits : une proportion toujours plus considérable de la population active n'est pas représentée dans les autorités constituées ; la géographie électorale ne correspond plus à la réalité ; le peuple n'est plus la population.

L'expérience de Liège reste limitée, mais elle innove et offre des possibilités réelles d'expression aux minorités étrangères. Il est vrai qu'elle s'inscrit dans une politique générale d'assimilation et d'information des travailleurs étrangers. C'est ainsi que la télévision produit des émissions originales pour les Italiens (dès l'automne prochain pour les autres minorités).

Il a fallu des siècles pour que la citoyenneté soit accordée à tous sans distinction de naissance, de fortune, de sexe, sans doute faudra-t-il quelques décennies pour qu'elle soit reconnues aux dernières minorités, les jeunes de dix-huit à vingt ans d'une part, les travailleurs étrangers résidant dans le pays d'autre part. L'exemple ne vient pas de la Suisse. Et pour cause.

#### COURRIER

# La place du sport

Messieurs,

(...) Je n'ai pas résisté à un sentiment d'irritation suscité par la lecture de votre article « Des espaces verts au-dessus de nos moyens » (DP 222).

Lorsque vous accusez M. Dafflon de « céder devant les groupes de pression sportifs, réduisant ainsi à néant les possibilités de détente de tout un quartier », je me demande si vous êtes conscient d'une certaine contradiction. Le football n'est-il pas un merveilleux moyen de détente? Gosse, j'allais avec le « patro » taper dans une balle à ce Bois de la Bâtie. J'appartenais à ce quartier dont vous parlez.

Ce mépris affiché pour le sport ne surprend guère. J'ai lu récemment un pamphlet de Michel Polac — « Ça ne peut pas durer » — où cet intellectuel bien parisien évoquait sa cité Utopie. Pas un mot sur le sport dans cet art de vie qu'il préconisait.

Un second terrain de fotball au Bois de la Bâtie répond à une nécessité. Si vous voulez vous en convaincre, allez interroger les responsables de ces « groupes de pression sportifs ». Ils vous expliqueront comment il est difficile de contenter tous les footballeurs en herbe dans cette ville de Genève où les chiens sont trop souvent les maîtres des espaces verts.

Bien amicalement

**Jacques Ducret** 

[Loin de nous l'idée de traiter le sport par dessous la jambe! Et moins encore le football. Mais nous plaidons, dans le cas précis, pour un football « sauvage », c'est-à-dire pour un espace de détente qui puisse servir aussi au football : les terrains spécialisés dans ce sport sont malheureusement souvent réservés à des clubs et interdits aux enfants qui aiment à « taper dans une balle » entre copains. (réd.)]